



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 juin 2007
Avis n° 2007- 10**

Demandes d'autorisation concernant des espèces protégées (azuré de la croisette et
aster linosiris) pour l'aménagement du fort Condé à Givet

Vu les dossiers de demande d'autorisation de transplantation,
Vu les débats en séance du CSRPN le 13 juin 2007,

Article 1 :

Le CSRPN de Champagne-Ardenne est favorable aux demandes d'autorisation concernant l'azuré de la croisette et l'aster linosiris, au titre des espèces protégées, pour l'aménagement du fort Condé à Givet.

Fait à Châlons-en-Champagne, le


Le président du CSRPN
Daniel YON